



## COMPRENDRE LA REFORME DES LYCEES ET DEMANDER SON EVOLUTION

La FCPE a toujours plaidé pour **un lycée polyvalent** avec une offre diversifiée, la fin de la « hiérarchie » entre séries et voies. En bref, un lycée qui soit en mesure d'offrir une palette de formations aussi large que possible pour répondre à un maximum d'attentes. Ainsi, les élèves pourraient **construire progressivement** leur parcours, et le lycée deviendrait un lieu unique réunissant plusieurs chemins pour accéder au baccalauréat. Or, aujourd'hui, la voie générale et technologique est traitée d'un côté, la voie professionnelle de l'autre. Malgré les propositions de la FCPE, la transformation a été tuée dans l'œuf.

A ce jour, le projet de réforme n'est pas en phase avec ce que la FCPE défend. Tout porte à croire que le lycée se transforme en **un lieu de pré-orientation** vers l'enseignement supérieur, les bouquets de spécialités seront choisis en fonction des portes qu'ils ouvriront dans Parcoursup. La règle qui devrait être de mise est le choix, par les élèves, de disciplines en fonction de **leurs centres d'intérêt** du moment, pour se déterminer dans un second temps sur un choix professionnel.

## Le lycée général et technologique : inégalités à tous les étages

Le plus grand changement pour les élèves du lycée général et technologique est **la fin des séries et le choix des spécialités**. Une usine à gaz qui inquiète beaucoup les parents d'élèves car beaucoup d'informations sont données à titre provisoire par les chefs d'établissement. La FCPE avait anticipé cette mise en œuvre angoissante, et formulé de nombreuses recommandations lors du CSE du 12 avril 2018.

### La nouvelle seconde générale et technologique : le casse-tête du choix

En résumé : un tronc commun d'enseignements, de l'accompagnement personnalisé, un accompagnement à l'orientation, des enseignements optionnels.

A leur entrée en seconde, les élèves passent **des tests de positionnement** en français et en maths. Pourtant, les élèves arrivent au lycée avec leur livret scolaire et après avoir passé le brevet, dont les résultats peuvent permettre aux enseignants de connaître leurs points forts, besoins et éventuelles difficultés.

En séance du Conseil supérieur de l'éducation, la FCPE a déposé un amendement (cosigné avec d'autres organisations, notamment les lycéens) pour supprimer ce test et élargir les objectifs de **l'accompagnement personnalisé**, qui ne doit pas se concentrer uniquement sur ces deux matières.

A la rentrée 2019, **l'aide à l'orientation** sera renforcée (54 heures). Objectifs : aider les élèves à affiner leur choix de spécialités pour la classe de première ou décider de leur orientation vers un bac technologique.

## **La première et terminale générale : la guerre des disciplines toujours d'actualité**

En résumé : un tronc commun d'enseignements, des enseignements de spécialités (3 en première puis deux en terminale), un accompagnement personnalisé, des enseignements optionnels.

La fin des filières était réclamée depuis longtemps par la FCPE, mais la liberté de choix des élèves se heurte aux contraintes des établissements : locaux trop exigus, nouvelles spécialités à cheval sur plusieurs matières... Par ailleurs, les spécialités ne seront pas présentes partout. Après la guerre des disciplines, **place à la guerre des territoires**. En somme, les moyens qui devraient être alloués à la réforme font cruellement défaut.

## **La première et terminale technologique : les élèves oubliés de la réforme**

Le baccalauréat technologique est construit sur le modèle du baccalauréat général. Cependant, le ministère a choisi de conserver les filières dans la voie technologique.

Les enseignements spécifiques aux différentes filières (ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR) prennent le nom de spécialités. Mais ce montage est très artificiel car il a été pensé pour le bac général où les filières ont disparu. Il a donc fallu faire entrer au chausse-pied la voie technologique dans la nouvelle formule du bac, ce qui donne un résultat bancal et peu satisfaisant pour les élèves.

## **Le nouveau baccalauréat : bachotage en continu**

La FCPE demandait la diminution des épreuves terminales du baccalauréat et la mise en place d'un contrôle continu pour sortir d'un examen sanction qui était source de stress, sans réellement rendre compte de la diversité des acquis de l'élève à la sortie de la scolarité. Pour autant, la réforme choisie par le ministère ne va pas au bout de cette logique et les limites actuelles du bac risquent de ne pas être dépassées (ex : les épreuves du contrôle continu, telles que proposées par le ministère, pourraient recréer du bachotage).

## **Les programmes**

La réforme du lycée général et technologique s'accompagne **d'une réforme des programmes** d'enseignement qui ont été présentés au CSE des 18 et 19 décembre 2018. Le ministère a publié les textes réglementaires dimanche 20 janvier 2019, avant la fin de la concertation qu'il appelait pourtant de ses vœux.

Ces programmes ont été écrits **rapidement et sans concertation** entre les groupes thématiques. La question de la liaison avec le socle et les programmes du collège reste un mystère. Le modèle dominant reste le cours magistral (sauf en 1re technologique), les programmes sont souvent très lourds. La question de la place des mathématiques est particulièrement prégnante. Le programme de seconde (le tronc commun) est lourd et difficile. Le programme de spécialité en première l'est encore plus. Cela risque de produire une sélection par l'échec. Sachant que les mathématiques se retrouvent dans les attendus de nombreuses filières universitaires, le risque est que l'échec en seconde ou dans la spécialité impacte l'accès au supérieur.

En Conseil supérieur de l'éducation, la FCPE a voté contre la plupart des programmes.

Enfin, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont signé avec les grandes écoles et la CPU, conférence des présidents d'université, une charte de l'orientation

## Réforme de la voie professionnelle : des ambitions à moyens constants pour l'Etat d'un côté et une manne financière pour les CFA de l'autre

Plusieurs réformes touchent la voie professionnelle : la réforme de la voie professionnelle des lycées et la loi « liberté de choisir son avenir professionnel ». Les grandes lignes de la réforme ont été données, mais très peu de textes sont parus à ce jour.

### **Redorer le blason de la voie professionnelle : c'est raté !**

C'est donc une réforme mise en place au pas de course, avec d'importants changements dès la rentrée 2019. La rénovation de la voie professionnelle se poursuivra jusqu'en 2022.

**La voie professionnelle** apparaît comme le grand projet du gouvernement, pour en faire une voie d'excellence, alors même que les volumes horaires dans certaines disciplines, voire des sections entières, sont menacés (comme le bac pro gestion et administration par exemple). Ces choix induiront nécessairement des réductions de postes.

**Avis de la FCPE :** Au cours des discussions qui ont eu lieu ces derniers mois au sein du Conseil supérieur de l'éducation, la FCPE a demandé à plusieurs reprises que cesse le mépris envers la voie professionnelle vers laquelle on oriente le plus souvent par défaut des jeunes en difficulté scolaire. La FCPE souhaite que l'orientation choisie s'applique dans toutes les voies, y compris la voie professionnelle par les jeunes et leur famille. En effet, il n'est plus possible de déposséder les élèves des choix qui les concernent en premier lieu et qui déterminent une part de leur avenir. L'enjeu de l'orientation choisie n'est pas tant de savoir qui a le dernier mot, mais de s'assurer que les jeunes ont eu les moyens, de construire leur parcours notamment par une information et un accompagnement de qualité, de se projeter dans une diversité de possibles et d'apprendre à faire des choix. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à travers une politique publique ambitieuse en la matière.

### **Apprentissage : flexibilité et modularité pour les jeunes ou pour les entreprises ?**

Autre grand projet affiché par le gouvernement, **celui de l'apprentissage** avec comme maîtres mots, flexibilité et modularité.

Flexibilité : pour créer des CFA, une simple déclaration suffira, le contrôle pédagogique sera réduit, la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage sera modifiée. Le risque, estime la FCPE, est un désengagement de l'Etat manifeste, au profit des branches professionnelles et des régions. Quid d'une offre équilibrée sur tout le territoire permettant aux jeunes de faire un véritable choix et non pas d'accepter une affectation là où il reste de la place ? Des contrats d'apprentissage, pourront être conclus pour des jeunes âgés de 15 à 29 ans, avec possibilité de poursuivre sa formation même avec une fin de contrat, augmentation de la rémunération, démission simplifiée mais aussi possibilité de travailler 40 h pour les mineurs (avec paiement des heures supplémentaires au-delà de 35h), suppression du passage devant les prud'hommes en cas de rupture du contrat.

Modularité : en filière bac professionnelle, le jeune aura à faire des choix chaque année. Le CAP peut s'obtenir en 1, 2 ou 3 ans selon son parcours.

**Avis de la FCPE :** La réforme proposée par le gouvernement présente des ambitions mais rogne sur des enseignements, et sur la protection sociale du jeune en contrat d'apprentissage.

# Communiqué de presse

11 mars 2019

## Une pause dans la réforme des lycées est inéluctable

Depuis son assemblée des présidents départementaux du 26 janvier, la FCPE demande au ministre de l'Education nationale une pause dans la réforme des lycées.

Ce message doit être entendu car les parents d'élèves ne lâcheront rien.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans tous les départements. Certains parents d'élèves ont refusé de siéger en conseils d'administration de leur établissement. D'autres ont voté massivement contre la répartition de la DHG. De nombreuses motions ou déclarations ont été portées par les parents d'élèves dans les lycées pour en appeler à la pause le temps d'une concertation dans l'intérêt des jeunes.

Le système des spécialités pointe la question de l'égalité entre les établissements. Tous, nous le savons, ne proposent pas l'intégralité des spécialités, sans compter que pour l'heure, on sait qu'il y a une pénurie d'enseignants pour certaines matières. Les conventions entre établissements annoncées peinent à émerger pour des raisons pratiques. Face aux difficultés de mise en oeuvre, certains établissements sont tentés de recréer, au travers de triplettes proposées aux lycéens, les filières actuelles. Une pause est donc la seule issue pour que tout soit vraiment en place et que le choix des élèves soit réel et non virtuel et que les orientations ministérielles soient véritablement mises en oeuvre sur le terrain.

La FCPE appelle de ses voeux une réforme du lycée, qui visait à réduire les inégalités, casser la logique des filières et offrir aux élèves un lycée non cloisonné en voies hermétiques, offrant à chaque jeune les moyens de son orientation. On en est loin !